argonne ardennaise
Communauté de Communes

2024/309

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-093

Date de la convocation : 05/12/2024
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 77
Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION, 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 057 Pierre DEMISSY, 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE, 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'AMENAGEMENT D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE SITE DU CENTRE AQUATIQUE ARGONA

Vu la délibération n°DC2024-92 approuvant l'aménagement d'une installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique Argona ,

Considérant l'intérêt de procéder dans ce cadre à la mise en place d'une autorisation de programme (AP) associée à des crédits de paiements (CP) permettant un pilotage budgétaire correspondant à l'avancée effective de l'opération et donc de l'engagement effectif des dépenses,

Considérant le montant prévisionnel de l'opération,

.../...

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Considérant qu'une AP/CP peut être révisée pour actualiser les crédits de paiement au fil des exercices budgétaires afin de correspondre à la réalité des besoins d'engagement ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 80 voix POUR, 2 voix CONTRE (033 VAIRY Lionel , 092 MOUTON Francis) et 4 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 042 HUSSON POISSON Fanny , 048 FAILLON Gérard , 083 LEROY Yves) de créer l'l'AP/CP de la façon suivante :

Installation ombrières photovoltaïques		Installation ombrières photovoltaïques			
		Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			2025	2026	2027
Ouverture AP/CP		500 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €	- €
			80,00%	20,00%	0,00%

ET CHARGE le président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET

Le Président,

Benoît SINGLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 23/12/2024 et de sa publication ou notification le 23/12/2024